

Païement en ligne PayFiP

La Direction générale des finances publiques permet aux usagers des collectivités de payer en ligne les frais liés aux activités périscolaires.

1. Vous munir de votre Avis des sommes à payer et de votre carte bancaire
2. Aller sur le site <https://www.payfip.gouv.fr>, puis cliquer sur le bouton **PAYER VOS FACTURES PUBLIQUES** .
3. Renseigner l'identifiant de la structure publique. L'identifiant de la commune de Boisemont est : **038384**
4. Suivre les instructions.

Documents

[Notice paiement des factures en ligne avec TIPI](#)

Liens utiles

[Payer en ligne](#)